

À l'intérieur

- › Cartes des taux de prime
- › Proposition d'assurance/
questionnaire médical
- › Certificat d'assurance
- › Cartes-portefeuille

Assureur : Compagnie d'assurance RBC du Canada. Au Québec, certaines assurances sont établies par la Compagnie d'assurance générale RBC.

© Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

MC Marques de commerce de la Banque Royale. Utilisées sous licence.

1 L'assurance peut varier en fonction des réponses données au questionnaire médical.

2 Nous avons recours à cette garantie lors de circonstances exceptionnelles et elle doit recevoir l'approbation d'Assistance aux Assurés Inc.

3 Doit recevoir l'approbation d'Assistance aux Assurés Inc. VPS51325

En cas d'urgence, appelez immédiatement l'Assistance aux Assurés Inc.

- 1 800 222-9978** (sans frais des États-Unis et du Canada)
001 800 514-1889 (sans frais du Mexique)
905 816-2562 (frais virés de partout ailleurs)
1 888 298-6340 (télécopie sans frais des États-Unis ou du Canada)
905 813-4719 (télécopieur)

Pour souscrire, prolonger ou résilier votre Assurance Protection-Voyage

Rendez-vous à l'une de nos succursales
RBC Banque Royale

Visitez le site

www.rbcbanqueroyale.com/assurancevoyage

- 1 800 565-3129** (sans frais des États-Unis et du Canada)
905 816-2577 (frais virés de partout ailleurs)
905 816-2498 (télécopieur)

Pour communiquer avec le Centre des règlements

- 1 800 464-3211** (sans frais des États-Unis et du Canada)
905 816-2573 (frais virés de partout ailleurs)
905 813-4701 (télécopieur)

Pour en savoir davantage

Visitez le site

www.rbcbanqueroyale.com/assurancevoyage

Voyagez en toute sérénité !

Compagnie d'assurance RBC du Canada

C. P. 97, Succursale A

Mississauga (Ontario) L5A 2Y9



53403 (04/2009)

Pour les voyageurs de 60 ans et plus

Assurance Protection-Voyage

Protégez-vous en voyage.



RBC Banque Royale®



Table des matières

Découvertes, détente et plaisir. C'est le but de tout voyage	2
L'Assurance Protection-Voyage en bref	3
Comment l'Assurance Protection-Voyage prend soin de vous	4
Choisir la formule d'assurance qui convient	7
Précisions sur la formule de base et la formule rehaussée	8
Protection additionnelle de la formule rehaussée	12
Assurance annuelle Voyages multiples ou assurance Voyage unique ?	14
Catégories d'assurance et options de franchise	15

Pochette arrière

Cartes des taux de prime pour les voyageurs de :

- › 60 à 64 ans
- › 65 à 69 ans
- › 70 à 74 ans
- › 75 à 79 ans
- › 80 ans et plus

Proposition d'assurance/questionnaire médical

Certificat d'assurance

Cartes-portefeuille

Veillez lire le certificat d'assurance qui se trouve à la fin de la présente brochure pour connaître toutes les précisions sur l'assurance. Nous vous recommandons de le garder en lieu sûr et de l'emporter avec vous en voyage.

Veillez noter que toutes les sommes sont exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Trois moyens simples de vous procurer la protection dont vous avez besoin

En personne :

Rendez-vous à l'une de nos succursales RBC Banque Royale®.

Par téléphone :

Composez le **1 800 565-3129** de 6 h à minuit (HNE), sept jours sur sept.

En ligne :

Allez à l'adresse **www.rbcbanqueroyale.com/assurancevoyage** et cliquez sur « Obtenez une soumission ou souscrivez l'assurance en ligne ». Vous pouvez souscrire l'assurance voyage directement sur notre site Web ou au cours d'une session RBC® Banque en direct. Pour souscrire à partir de Banque en direct, vous n'avez qu'à ouvrir une session dans votre compte bancaire en ligne.

Trois moyens simples de vous procurer la protection dont vous avez besoin

En personne :

Rendez-vous à l'une de nos succursales RBC Banque Royale®.

Par téléphone :

Composez le **1 800 565-3129** de 6 h à minuit (HNE), sept jours sur sept.

En ligne :

Allez à l'adresse **www.rbcbanqueroyale.com/assurancevoyage** et cliquez sur « Obtenez une soumission ou souscrivez l'assurance en ligne ». Vous pouvez souscrire l'assurance voyage directement sur notre site Web ou au cours d'une session RBC® Banque en direct. Pour souscrire à partir de Banque en direct, vous n'avez qu'à ouvrir une session dans votre compte bancaire en ligne.



Découvertes, détente et plaisir. C'est le but de tout voyage.

Mais nul n'est à l'abri des imprévus, pas même le voyageur le mieux préparé. Si vous devez recevoir des soins médicaux lorsque vous êtes dans un pays étranger, vous risquez de devoir déboursier une somme importante, avant de pouvoir rentrer au pays.

C'est pourquoi il est bon de vous préparer et d'obtenir une protection fiable pour vous et votre famille : l'Assurance Protection-Voyage^{MC}.

Que vous vous rendiez sur un autre continent, dans une autre province ou tout simplement de l'autre côté de la frontière, vous avez besoin d'une assurance maladie, comme celle que procure l'Assurance Protection-Voyage. Elle prend la relève, là où s'arrête le régime d'assurance maladie provincial. Elle vous offre non seulement une assurance maladie fiable, mais la formule rehaussée peut également vous protéger contre la perte ou le vol de vos bagages et vous rembourser les frais de déplacement si vous devez revenir à la maison pour une urgence familiale.

L'assurance voyage est devenue un élément indispensable de tout voyage car elle vous permet de partir en toute confiance, pour une prime minime.



➤ Appelez-nous sans frais chaque fois que vous avez besoin d'aide. Vous pouvez parler à quelqu'un dans votre propre langue, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

L'Assurance Protection-Voyage en bref

1. Pour avoir droit à l'assurance, vous devez être :
 - résident canadien.
 - couvert par votre régime d'assurance maladie provincial pour toute la durée de votre voyage.
 - client de RBC. Le terme « client de RBC » s'entend des clients de RBC Banque Royale, RBC Assurances[®], RBC Placements en direct^{MC}, RBC Dominion valeurs mobilières[®] et RBC Investissements[®].
 - le conjoint ou l'enfant d'un client de RBC.
2. Vous ne pouvez pas souscrire l'assurance voyage après votre départ. Par conséquent, souscrivez-la toujours avant de partir.
3. L'Assistance aux Assurés Inc. vous offre ses services dans la langue de votre choix. Le numéro sans frais est inscrit sur votre carte-portefeuille ; veuillez donc à toujours l'avoir sur vous, dans la mesure du possible.
4. Si vous avez besoin de soins, veuillez communiquer avec nous le plus rapidement possible. Nous pouvons vous diriger vers un établissement médical certifié pour y recevoir les soins appropriés. Si vous ne nous appelez pas avant de demander des soins, vous pourriez devoir assumer jusqu'à 30 % des frais médicaux couverts. Appelez-nous, ou demandez à un ami de le faire, dès que possible.

Comment l'Assurance Protection-Voyage prend soin de vous

Cette assurance prend la relève, là où s'arrête le régime d'assurance maladie provincial. Elle aide à gérer tous les aspects importants d'une urgence médicale survenant à l'extérieur de votre province ou territoire de résidence, ou du Canada.

L'Assurance Protection-Voyage vous offre ce qui suit :

- › Les meilleurs soins possibles en cas d'urgence médicale
- › La disponibilité d'une couverture des affections préexistantes stables¹
- › Une communication constante à toutes les étapes
- › Le transport dont vous avez besoin en cas d'urgence médicale
- › L'accès à une équipe de professionnels, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, déterminée à vous aider à vous remettre sur pied.

1 Meilleure protection en cas d'urgence médicale quand vous voyagez

- › Vous êtes couvert dès que vous sortez du pays ou de la province.
- › Prise en charge immédiate de tous les frais médicaux assurés et des frais connexes, dans la mesure du possible, afin que vous n'ayez pas à les avancer vous-même.
- › Aide d'un expert pour trouver un médecin ou un hôpital local.
- › Communication avec le médecin traitant, pour que les soins prodigués soient adéquats.
- › Remboursement des frais d'hébergement, de repas, de téléphone, etc., jusqu'à concurrence d'un plafond quotidien, si votre retour est retardé en raison d'une urgence médicale couverte.

2 Affections préexistantes stables couvertes

- › L'Assurance couvre également les affections préexistantes stables¹.

3 Accès à une équipe de professionnels, 24 heures sur 24, sept jours sur sept

- › Ligne sans frais qui vous offre un service d'assistance multilingue. Vous pouvez donc parler à quelqu'un dans votre propre langue, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

4 Transport médical dont vous avez besoin

- › Transport en toute sécurité à l'établissement de soins approprié le plus proche, même s'il se trouve dans un autre pays².
- › Rapatriement de vos enfants, de votre compagnon de voyage et de vos animaux de compagnie au Canada.
- › Retour de vos bagages excédentaires, si vous rentrez au pays par ambulance aérienne (autorisation préalable requise).

Veillez lire le certificat d'assurance qui se trouve à la fin de la présente brochure pour obtenir toutes les précisions.



➤ Vous pouvez même être couvert si vous souffrez d'une affection préexistante stable.

Choisir la formule d'assurance qui convient

Voici quelques éléments essentiels dont vous devez tenir compte lorsque vous choisissez votre assurance voyage :

1. Le niveau de protection dont vous avez besoin.
2. Le nombre de voyages que vous prévoyez faire.
3. Votre état de santé général.

Commençons par le niveau de protection : Formule de base ou formule rehaussée.

Caractéristiques de l'assurance :	Formule de base	Formule rehaussée
Remboursement au prestataire des frais médicaux couverts	✓	✓
Évacuation en cas d'urgence médicale	✓	✓
Soins d'urgence	✓	✓
Indemnité quotidienne	✓	✓
Allocation d'hospitalisation	✓	✓
Soins dentaires d'urgence	✓	✓
Équipe de professionnels, accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept	✓	✓
Transport d'un compagnon de chevet	✓	✓
Retour des enfants, d'un compagnon de voyage	✓	✓
Retour de votre chien ou chat	✓	✓
Retour des bagages excédentaires	✓	✓
Retour de votre véhicule	✓	✓
Retour à votre lieu de destination	✓	✓
Remboursement en cas de perte, de détérioration, de vol ou de retard des bagages et des effets personnels		✓
Accidents de vol et de voyage		✓
L'assurance interruption de voyage		✓
L'assurance annulation de voyage	s.o.	s.o.

Forfait non médical

Nous avons le plaisir de vous offrir à présent un **Forfait non médical** qui comprend l'**assurance annulation de voyage** pour un voyage seulement, en complément de notre autre Assurance Protection-Voyage. Si vous désirez ajouter l'**assurance annulation de voyage** à votre forfait d'assurance voyage, veuillez nous appeler au **1 800 565-3129**, n'importe quand entre 6 h et minuit (H.E.), sept jours sur sept.

L'**assurance annulation de voyage** prévoit des prestations en cas d'annulation de votre voyage avant que vous ne quittiez votre point de départ.

Précisions sur la formule de base et la formule rehaussée

Remboursement au prestataire des frais médicaux couverts

Appelez-nous avant de recevoir des soins. Nous prendrons les arrangements pour que, chaque fois que c'est possible, les frais médicaux assurés soient payés directement par l'assureur au médecin ou à l'hôpital. Vous n'aurez pas besoin de vous soucier de la facture. Si le prestataire de soins médicaux vous demande de payer vous-même certaines petites factures, nous vous rembourserons rapidement tous les frais assurés.

Couverture des affections préexistantes stables

Vous serez couvert pendant votre séjour, pourvu que votre affection préexistante ait été stable durant au moins 90 jours. Certaines catégories d'assurance exigent que la période de stabilité soit de 180 jours. Veuillez vous reporter à la section Catégories d'assurance et options de franchise de la présente brochure pour obtenir des précisions.

Évacuation en cas d'urgence médicale

En cas d'urgence médicale couverte, nous prendrons les moyens nécessaires – ambulance aérienne, taxi ou autre moyen de transport – pour vous conduire à l'établissement de soins le plus approprié, même s'il se trouve dans un autre pays².

Et, dans l'éventualité d'une urgence médicale couverte, nous assurons votre retour au Canada ainsi que celui de vos compagnons de voyage assurés, enfants ou grands-parents et vos animaux de compagnie.

Soins d'urgence

L'assurance prévoit le remboursement des soins d'urgence, notamment les radiographies, les épreuves diagnostiques, le transport par ambulance, la location d'appareils médicaux, les soins infirmiers privés, la physiothérapie et autres soins professionnels dans l'éventualité d'urgence médicale couverte.

Indemnité quotidienne

Si, en raison d'une urgence médicale, vous devez retarder votre retour au pays, vous recevez jusqu'à 175 \$ par jour, sous réserve d'un maximum de 1 750 \$, pour les frais d'hébergement, d'appels téléphoniques, d'utilisation d'internet, et de taxi et de repas pendant retard.

Allocation d'hospitalisation

Vous recevrez jusqu'à 50 \$ par jour, sous réserve d'un maximum de 500 \$, pour régler les menus frais d'hospitalisation comme le téléphone et la location d'un téléviseur si votre hospitalisation dure au moins 48 heures.

Soins dentaires d'urgence

Les soins dentaires d'urgence prescrits ou donnés par un dentiste autorisé par suite d'un coup accidentel au visage sont couverts. De plus, si les soins dentaires doivent être poursuivis à votre retour au Canada, l'assurance vous rembourse jusqu'à 1 500 \$ et jusqu'à 300 \$ pour d'autres soins dentaires d'urgence.



Accès à une équipe de professionnels, 24 heures sur 24, sept jours sur sept

Composez le numéro sans frais inscrit sur votre carte-portefeuille pour communiquer avec l'Assistance aux Assurés Inc., à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, en cas d'urgence médicale ou d'accident de voyage. L'équipe vous dirigera vers un médecin ou un établissement médical certifié et prendra les arrangements pour que les frais médicaux assurés soient facturés directement à l'assureur. L'Assistance aux Assurés Inc. s'entretiendra également avec le médecin traitant, dans sa langue, et vous communiquera l'information dont vous et votre famille avez besoin pour comprendre la situation et y faire face.

Transport et soutien d'un compagnon à votre chevet

Si vous voyagez seul, êtes hospitalisé durant ton voyage et qu'un compagnon de chevet soit requis, l'assurance prend en charge les frais de déplacement (transport en classe économique et jusqu'à 500 \$ pour les frais d'hébergement et de repas) pour qu'un compagnon soit à votre chevet.

Retour à votre lieu de destination

L'assurance paiera les frais de retour à votre point de départ, pour que vous receviez les soins médicaux d'urgence nécessaires, et de retour à votre lieu de destination, à condition que votre médecin traitant le permette³.

Veuillez lire le certificat d'assurance qui se trouve à la fin de la présente brochure pour obtenir toutes les précisions.

► Une équipe de professionnels veillera à ce que votre situation revienne à la normale le plus rapidement possible.



Protection additionnelle de la formule rehaussée

La formule rehaussée vous procurera une plus grande tranquillité d'esprit, puisque vous profiterez de ces garanties importantes :

Assurance Interruption de voyage

Personne n'est à l'abri d'un imprévu, même ceux que vous laissez à la maison. Si votre voyage est interrompu en raison du décès ou d'un problème de santé grave d'un proche, d'un compagnon de voyage ou d'un proche de celui-ci, ou en raison de votre décès ou de votre état de santé, l'assurance prend en charge ce qui suit :

› Frais de voyage prépayés

L'assurance vous remboursera les frais prépayés non remboursables de la portion terrestre si, sur les

› Dans la mesure du possible, l'assurance prend immédiatement en charge les frais des soins médicaux, afin que vous n'ayez pas à les avancer vous-même.

conseils d'un médecin, vous devez rentrer au pays en raison d'une urgence médicale. Les frais remboursés comprennent les dépôts de réservation d'hôtel, la location de voiture, etc. L'assurance prévoit un remboursement maximal de 1 500 \$ par personne / 3 000 \$ par famille³.

› Transport

L'assurance prévoit le remboursement des frais supplémentaires engagés pour l'achat d'un billet aller simple en classe économique pour revenir au point de départ (maximum de 1 500 \$ par personne / 3 000 \$ par famille)³.

› Débours

L'assurance prévoit également le remboursement maximal de 100 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par personne / 3 000 \$ par famille, pour les frais d'hébergement commercial, de repas, d'appels téléphoniques et de taxis, engagés après la date de retour prévue, si le retour est reporté en raison d'une urgence médicale assurée.

Assurance bagages et effets personnels

Les bagages et effets personnels qui vous appartiennent et que vous emportez avec vous sont couverts en cas de perte, de dommage ou de vol jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par personne / 2 000 \$ par famille, par voyage.

Accidents de vol et de voyage

L'assurance prévoit le versement d'un capital maximal de 50 000 \$ en cas de décès ou de mutilation accidentels.

Veillez lire le certificat d'assurance qui se trouve à la fin de la présente brochure pour obtenir toutes les précisions.



Assurance annuelle Voyages multiples ou assurance Voyage unique ?

Le prochain point important à considérer est le nombre de séjours que vous comptez faire à l'extérieur de votre province de résidence. Chaque fois que vous quittez votre province ou votre territoire, que ce soit pour un voyage de deux semaines en Europe ou une journée de magasinage de l'autre côté de la frontière, vous devriez toujours être protégé.

Assurance annuelle Voyages multiples

Clientèle cible :

- › Adeptes du magasinage outre-frontière
- › Voyageurs d'affaires
- › Toute personne qui voyage plus d'une fois l'an.

Caractéristiques de cette option

- › Il s'agit de la formule la plus économique si vous effectuez plus d'un voyage par année.
- › Veillez à choisir la durée de séjour qui correspond le mieux aux voyages que vous prévoyez faire.
- › Elle couvre un nombre illimité de voyages au cours d'une période de 12 mois (options de séjour de 15, 30 et 60 jours) et coûte moins cher que deux primes d'assurance Voyage unique.

(Les voyageurs de 80 ans et plus n'ont droit qu'à l'option 15 jours.)

Assurance Voyage unique

Clientèle cible :

- › Voyageurs occasionnels.

Caractéristiques de cette option

- › Vous pouvez souscrire cette assurance pour une durée maximale de 183 jours.
- › Vous devez souscrire l'assurance avant de partir.

Si vous décidez de prolonger votre voyage, vous n'avez qu'à composer le 1 800 565-3129 pour obtenir le complément d'assurance.

Aucun questionnaire médical à remplir pour un voyage d'une durée maximale de 15 jours.

Vous pouvez souscrire l'assurance Voyage unique, sans remplir de questionnaire médical, si le séjour dure 15 jours ou moins et que vous avez moins de 75 ans.

Catégories d'assurance et options de franchise

En répondant à des questions médicales simples, vous serez accepté dans l'une des cinq catégories suivantes. Les clients de 60 à 74 ans dont le voyage dure moins de 15 jours et qui décident de ne pas remplir de questionnaire médical auront automatiquement droit à la catégorie C.

Catégorie	L'indemnisation illimitée des frais médicaux d'urgence est-elle comprise ?	Période de stabilité de l'affection préexistante	Franchise
A	✓	L'exclusion relative aux affections préexistantes ne s'applique pas	Aucune franchise ne s'applique ; toutefois, vous pouvez réduire le coût de votre assurance en choisissant une franchise de 200 \$ ou de 500 \$US.
B	✓	90	
C	✓	180	
D	✓	180	
E	Ne sont pas couvertes les affections présentes au cours de la période de 180 jours précédant la date du départ.		200 \$US

Si vous vous qualifiez pour l'une des catégories A à D et que vous voulez sélectionner une franchise, soit 200 \$ ou 500 \$US, veuillez communiquer avec nous au 1 800 565-3129.

Pour obtenir plus de précisions, veuillez lire la section Exclusions relatives aux affections préexistantes du certificat d'assurance qui se trouve à la fin de la présente brochure.